

## AVENANT AU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 3 JUIN 2015

### DEMANDE DE MODIFICATIONS

**Madame Colette Richard** demande la modification suivante :

« Les résidents ont eu mi-août dans leur boîte aux lettres un courrier daté du 31 juillet alors que l'installation et les travaux avaient commencé début juillet. »

**Madame Josette** demande la modification suivante concernant les propos de Madame Colette Richard : Les résidents ont reçu un courrier en date du 31 juillet « 2014 » et les travaux ont démarré le 1<sup>er</sup> août « 2014 ».

« Elle précise en fin de séance que la continuité écologique est à l'ordre du jour d'une conférence organisée par la FDPPMA dans le cadre de l'écomusée de la vallée du Gapeau, l'après-midi à 14h à Solliès-Pont. »

**Monsieur Cyrille Charbonnier** demande les modifications suivantes sur les propos d'Alexandre Duzan : un forage dirigé coûte très cher pour un résultat similaire. L'entretien sur un bassin d'infiltration est plus simple. L'eau est prélevée de novembre à avril « dans le Roubaud, fleuve côtier alimenté en grande partie par le Canal Jean Natte, lui-même alimenté par la prise d'eau de la Castille sur le Gapeau ». Le Gapeau a un débit suffisant. Le dispositif est neutre en hiver.

Monsieur Cyrille Charbonnier demande les modifications suivantes : (...) Un suivi des paramètres au niveau de la zone réalimentée pour le suivi des pesticides est prévu.

Les analyses en continu portent :

- sur la nappe, sur la piézométrie et la conductivité
- sur les cours d'eau, sur des paramètres physico-chimiques

Le suivi des pesticides est régulier mais ponctuel.

**L'agence de l'eau RMC** demande une modification concernant le positionnement de l'agence de l'eau sur le projet Aquarenova. Elle précise qu'une demande de financement a bien été déposée auprès de l'agence de l'eau par la Ville d'Hyères. L'agence est prête à financer mais il faut que les subventions potentiellement accordées par l'agence de l'eau soient incluses dans la DSP ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette question doit faire l'objet d'un avenant au contrat de DSP que l'agence attend pour instruire le dossier.